

L'ART URBAIN

dans les territoires

Association loi 1901 - Reconnue d'utilité publique

Table ronde-débat et PRIX NATIONAL arturbain.fr 23^{ème} édition sur le thème :

Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous



Lundi 24 février 2020
À la Défense, Tour Séquoia

DOSSIER DE PRESSE

Table ronde et Prix National arturbain.fr 2019-2020

Le 24/02/2020, dans l'auditorium du toit de l'Arche de la Défense, se sont tenues la table ronde et la remise du Prix National arturbain.fr 2019-2020 sur le thème :

« **Les villes, bourgs et villages. Les mobilités pour tous** »

La table ronde, animée par **Louis MOUTARD** et **Etienne TRICAUD** a réuni le matin :

Hervé Brulé (Adjoint au Directeur Général MTES/ Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la mer), **Estelle Chevallier** (Ile-de-France Mobilités), **Jean-Michel Vincent** (Directeur honoraire de la DREAL), **Pierre Darmet** (Fédération Française du Paysage), **François Rieussec** (Président de l'UNAM), **Vincent Desmas** (Président-fondateur de Atchoum), **Julien Labbé** (Chef de projet CLEM), **Frédéric Mathis** (co-fondateur et PDG de MILLA).

L'après-midi s'est tenue la **remise du Prix National arturbain.fr**. Ce prix est organisé chaque année depuis 1997 par l'association L'Art Urbain dans les Territoires. Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année.

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet www.arturbain.fr, ainsi qu'auprès des différents réseaux de l'association. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le Conseil d'Administration de L'Art Urbain dans les Territoires.

Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

1/ Le Prix des maires : « L'éco-quartier de la Gare Viotte », à Besançon (25)

Présenté par **Pascal MILLARD**, Directeur de l'Urbanisme et **Laurence DEFFEUILLE**, Directrice de Territoire 25

2/ La Mention respect de l'environnement :

« **Carré Eglise** », à **Saint-André (974)**

Présentée par **Capucine DIJOUX**, Chargée de Mission Renouveau Urbain

3/ La Mention qualité de la vie sociale :

« **Réaménagement de la Place de la Libération et de ses abords** », à **Dammartin-en-Serve (78)**

Présenté par **Jean-Claude ASTIER**, Maire et **Lydie CHAMBLAS**, Paysagiste-concepteur.

4/ La Mention qualité architecturale :

« **Pôle d'échanges multimodal et Quartier d'affaires de la Gare** », à **Périgueux (24)**

Présenté par **Jean-François LARENAUDIE**, Vice-Président à la mobilité, **Joannés BOUILLAGUET**, Directeur des Transports et **Bruno REMOUÉ**, Architecte-Urbainiste.

5/ Mention : « Un pôle de centralité », à Châteaubriant (44)

Présenté par **Dominique FLATET**, Conseiller Municipal et **Maeva GASNIER**, Chef de projet action "Cœur de ville".

6/ Mention : « Navette autonome électrique Milla », à Vélizy-Villacoublay (78)

Présenté par **Pascal THEVENOT**, Maire et **Frédéric MATHIS**, co-fondateur et PDG de MILLA.

En outre, ont été attribués :

- **La meilleure communication** (prix du public présent dans la salle)

« **Carré Eglise** », à **Saint-André (974)**

- **Le Prix Internet** (ouvert sur www.arturbain.fr depuis le 4 février, 352 voix sur 755 votants)

« **Pôle d'échanges multimodal et Quartier d'affaires de la Gare** », à **Périgueux (24)**

- **Le prix de l'innovation**

« **Navette autonome électrique Milla** », à **Vélizy-Villacoublay (78)**

Les présentations vidéo des tous les intervenants seront disponibles prochainement sur <http://arturbain.fr/arturbain/prix/2019/>.

Photos disponibles auprès de Aude VASPART : arturbain.ciau@gmail.com ou 06 20 41 77 19.

Table ronde-débat et PRIX NATIONAL arturbain.fr



Tables rondes animées par Louis Moutard et Etienne Tricaud

François Rieussec (Président de l'UNAM), **Hervé Brulé** (Adjoint au Directeur Général MTES/ Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la mer), **Estelle Chevallier** (Ile-de-France Mobilités), **Jean-Michel Vincent** (Directeur honoraire de la DREAL),

Vincent Desmas (Président-fondateur de Atchoum), **Julien Labbé** (Chef de projet CLEM), **Frédéric Mathis** (co-fondateur et PDG de MILLA), **Pierre Darmet** (Fédération Française du Paysage).



PRIX DES MAIRES : BESANCON
Laurence Defeuille, Directrice Territoire 25,
Pascal Millard, Directeur de l'urbanisme

Prix national arturbain.fr



Mention Respect de l'Environnement et Prix de la meilleure communication: SAINT-ANDRE
Capucine Dijoux, Chargée de mission Renouvellement urbain



Mention qualité de la vie sociale : DAMMARTIN-EN-SERVE
Lydie Chamblas, Paysagiste concepteur,
Jean-Claude Astier, Maire



Mention qualité architecturale et Prix Internet du Public : PERIGUEUX
Jean-François Larenaudie, Vice Président à la mobilité,
Joannés Bouillaquet, Directeur des Transports,
Bruno Remoué, Architecte urbaniste



Prix de l'innovation : VELIZY-VILLACOUBLAY
Frédéric Mathis Aco-fondateur et PDG de Milla,
Pascal Thévenot, Maire



Mention : CHATEAUBRIANT
Maëva Gasnier, Chef de projet
Dominique Flatet, Conseiller Municipal

Présentations filmées des intervenants
aux tables rondes et au Prix disponibles prochainement sur :
www.arturbain.fr

THEME 2019

Les villes, bourgs et villages Les mobilités pour tous

Le thème 2019 s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par l'association avec les acteurs publics et privés de ces territoires depuis de nombreuses années.

Le thème des mobilités est reconnu depuis les années 2000 comme étant l'un des grands facteurs d'inégalité pour les habitants et actifs de ces territoires.

Par ailleurs, ces villes, bourgs et villages accueillent et sont prêts à accueillir pour rééquilibrer leur démographie des populations venant des métropoles ou des grandes agglomérations situées dans leur environnement. Mais ces villes n'ont pas les moyens d'assurer un niveau de services et d'équipements indispensable à la venue de ces populations.

ALORS :

- Comment mieux mailler ces villes, bourgs et villages entre eux ?
- Comment développer leur attractivité par le renforcement, voire la création de centralités intermédiaires ?
- Comment offrir à leurs habitants et actifs des services de déplacement individuels et collectifs décarbonés, dont ils ont besoin pour travailler, se former, se divertir ?
- Comment assurer pour chacun un niveau d'information tel que l'on puisse profiter de ces nouveaux services innovants et bas carbonés, que l'on soit jeune et de la génération du numérique ou moins jeune.

Beaucoup d'expériences sont engagées :

- Des services d'auto partage, de covoiturage, de voitures à la demande, de mobilités actives, vélos, scoot, trottinettes...
- Des navettes électriques autonomes ou hybrides
- Des cars et bus à la demande...

Bref des constructeurs innovent, des exploitants s'engagent, mais la voiture individuelle à moteur thermique est encore l'outil prédominant dans les mobilités de ces territoires.

Alors nous voudrions qu'à l'occasion de ce thème 2019, initié dans différentes régions et climats de France, ces nouvelles pratiques de mobilités expriment les avancées environnementales, économiques, sociales et culturelles contributives au renouvellement de l'Art urbain dans les territoires.

Le Prix national arturban.fr capitalisera alors ces expériences et les mettra en réseau pour les partager avec le plus grand nombre et notamment avec toutes les villes engagées depuis 30 ans dans l'association.

REGLEMENT DU PRIX NATIONAL arturbain.fr 2019

Art 1 : Organisateur

L'association L'Art Urbain dans les Territoires organise chaque année le Prix National arturbain.fr. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles : Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et le Concours International, portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain*. Elles procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable. Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre. Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 5 décembre 2019. Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (ce même modèle est disponible en téléchargement sur www.arturbain.fr). Un comité de sélection, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates. Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion à l'association par le versement d'une cotisation de 500€.

Art 4 : Calendrier

Mars-septembre 2019

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr

Jeudi 26 septembre

clôture des candidatures.

Mardi 1er octobre

tenue du comité de sélection. L'Association informe directement tous les candidats des résultats.

Du 1er au 31 octobre :

Elle intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Lundi 4 novembre :

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :
1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)
2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Jeudi 28 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Jeudi 5 décembre :

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie de l'Association. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes : Le maire dispose de 3 à 4 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 7 à 8 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires, (avant le 18 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

La proclamation des résultats est assurée par le Président de l'Association ou son représentant.

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : arturbain.ciau@gmail.com – site : www.arturbain.fr

Adresse postale : Président de L'Art Urbain dans les Territoires – Prix National arturbain.fr - Arche sud - 92055 LA DEFENSE Cedex

*Définition de l'Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement »



Les villes, bourgs et villages

Les mobilités pour tous

le 24 février 2020 à 9h30

9h30 - Accueil - café

10h - Ouverture par Roland PEYLET,
Président de l'Art Urbain dans les territoires

10h15 - **Table-ronde débat**

animée par

Louis Moutard et Etienne Tricaud

en présence de :

Hervé Brulé (Adjoint au Directeur Général MTES/
Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la mer),

Estelle Chevallier (Ile-de-France Mobilités),

Jean-Michel Vincent (Directeur honoraire de la DREAL),

Pierre Darmet (Fédération Française du Paysage),

François Rieussec (Président de l'UNAM),

Vincent Desmas (Président-fondateur de Atchoum),

Julien Labbé (Chef de projet CLEM),

Frédéric Mathis (co-fondateur et PDG de MILLA)

12h -14h - Visite du toit de la Grande Arche
et déjeuner

14h00 - Prix national arturbain.fr 2019

Présentation des 6 opérations lauréates

- | | |
|--------------------------|---|
| Besançon (25) | Jean-Louis Fousseret , Maire
Pascal Millard , Directeur de l'Urbanisme |
| Châteaubriant (44) | Alain Hunault , Maire |
| Dammartin-en-Serve (78) | Jean-Claude Astier , Maire
Lydie Chamblas , Paysagiste-concepteur |
| Périgueux (24) | Jean-François Larenaudie ,
Vice-Président à la mobilité
Joannés Bouillaguet , Directeur
des Transports
Bruno Remoué , Architecte-Urbaniste |
| Saint-André (974) | Capucine Dijoux , Chargée de mission
Renouvellement Urbain |
| Vélizy-Villacoublay (78) | Pascal Thévenot , Maire
Frédéric Mathis , co-fondateur et PDG
de MILLA |

16h20 - Vote du public

16h45 - Remise des distinctions du Prix national

17h00 - Cocktail

Prix national arturbain.fr 2019 : "Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous"

Maitrise d'ouvrage :

SPL Territoire 25 – Concession d'aménagement signée avec la Ville de Besançon

Responsables :

Laurence DEFFEUILLE, Directrice opérationnelle Territoire 25 - Sylvain RAYBOIS, directeur de projet Viotte, Territoire 25

Présentateurs :

Pascal MILLARD et Laurence DEFFEUILLE

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :
Description de l'opération :

Ville de Besançon

Cette intervention forte sur le secteur de la gare Viotte mobilise la Ville de Besançon depuis de nombreuses années. L'enjeu était de développer un projet capable d'ancrer la gare et le centre-ville autour de la grande vitesse ferroviaire et, plus largement de faire émerger un quartier de gare qui s'inscrive dans une dynamique métropolitaine.

Les premières approches de réinterprétation du site ont permis d'identifier les grands éléments de cadrage d'une opération globale d'urbanisme consistant à :

- organiser un pôle d'échanges multimodal (PEM) intégrant la première ligne de tramway du Grand Besançon ainsi que l'ensemble des offres de mobilités,
- ouvrir la gare vers le Nord pour renforcer l'accessibilité depuis cette partie de la ville et de l'agglomération,
- aménager un quartier doté d'une mixité de fonctions, confortant Besançon dans son statut de cœur d'agglomération et de métropole régionale.

PROGRAMME :

- Pôle d'échanges Multimodal (au Nord et au Sud de la Gare rendue traversante) : tramway, bus urbains et cars interurbains, taxis, vélos en libre-service et arceaux vélos, auto partage.

Quartier de gare : un pôle tertiaire (1 000 emplois Etat + Région) – Plan de déplacement inter administrations, une résidence senior, logements dont logement social et logement abordable, commerces et services (restauration, bien être), piscine, un parking mutualisé de 320 places.

Equipe pluridisciplinaire :

Pascal MILLARD, Directeur du département Urbanisme Grands Projets Urbains, Ville de Besançon - Olivier GOVIGNAUX, chef de projet, direction Urbanisme Projets et Planification Ville de Besançon - Laurence DEFFEUILLE, Directrice opérationnelle Territoire 25 - Sylvain RAYBOIS, directeur de projet Viotte, Territoire 25 - AREP - OZEVERT PAYSAGISTE - Cabinet MERLIN.

L'éco-quartier de la gare Viotte, Besançon, (25)



1- Bâtiment signal Metra 2- Mail paysager central
3- Parvis de la gare avant et après travaux
4 Pôle d'échange multimodal 5- Rue de la Viotte requalifiée
6- Espace public en coeur d'îlot

Qualité architecturale

- **Reconquête de friches urbaines ferroviaires** pour insérer le projet dans le milieu urbain environnant composé par la gare, son Pôle d'Echange Multimodal et les quartiers d'habitation existants.
- **Densité forte et variété des formes urbaines** pour offrir un **quartier ouvert** et aéré avec de nombreuses connexions **modes doux**.
- **Préservation des vues lointaines**, notamment **vers le centre-ville** et au-delà vers la Citadelle classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Composition urbaine du quartier pensée pour **préserver le centre historique des nuisances sonores de la gare**.
- **Epannelage différencié des différents îlots** pour éviter une vision monolithique du quartier malgré sa densité importante.
- **Mise en valeur de l'architecture** par les espaces publics : traitement des talus, trouées urbaines, mails paysagers, continuité des modes doux, parkings mutualisés supports de fonctions / programmes immobiliers....

Qualité de la vie sociale

- Traitement des espaces paysagers tampons comme **support de promenade** et **biodiversité** (les talus).
- **Concertation publique** : nombreuses réunions publiques, réunions avec les riverains et associations concernées par le projet qui ont permis d'identifier plusieurs besoins pour les riverains du projets et futurs usagers du site (micro crèche, restauration).
- Les Conseils Consultatifs d'Habitants (**instance participative** mise en place par la ville) sont étroitement associés au projet.
- Le site internet de la Ville propose l'ensemble des présentations faites en réunion de concertation ainsi qu'une vidéo de présentation du projet et permet de solliciter la Direction Urbanisme Projet et Planification afin de **recueillir les demandes d'informations, les suggestions...**
- En phase opérationnelle, recrutement d'une **médiatrice d'opération** pour répondre aux questionnements des riverains et relayer toutes suggestions.
- Mise en œuvre des **ateliers Viotte** avec pour échanger et travailler avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les gestionnaires futur du site afin de les **associer à tous les stades du projet** et maximiser les solutions apportées par le projet à leurs différentes demandes.
- **Mixité de programmation** (services, bureaux, commerces et logements) afin de permettre le développement d'une **vie de quartier animée**.
- Le **pôle d'échanges multimodal** (Tramway, bus urbains, car inter urbains, vélo libre-service, auto partage), livré et inauguré en septembre 2014, permet d'arriver sur le site par **tous les modes de transports possibles** depuis tout point de l'agglomération voire au-delà, et réciproquement.

Respect de l'environnement

- **Gestion de l'eau** afin de réduire la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et différer leurs arrivées aux exutoires.
- Stockage et infiltration des eaux pluviales des espaces privés réalisés à la parcelle avec **nouveaux de récupération** pour faire transiter les eaux pluviales des espaces publics vers deux espaces verts (Nord et Sud) destinés à **recueillir, traiter et infiltrer** le flux des eaux pluviales.
- Maitrise du ruissellement des surfaces imperméables par une **gestion de la topographie et des pentes** dans la conception des espaces publics.
- Obligation pour les constructions neuves de respecter les **objectifs de performances** définis par le Label Effergie+. Exigences retranscrites dans les cahiers de cession de terrain, et suivies par « l'expert environnement conseil » (qui assiste si besoin les prospects pour l'atteinte de cet objectif).
- Un engagement vers un minimum de **40% d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique de la chaleur utilisée par les bâtiments.
- **Gestion des déchets** : tri systématique, redevance incitative, réseau de point d'apport volontaire de verre, papier, plastiques, ... incitation au compostage individuel/collectif par la vente directe de composteurs à des prix attractifs, mise en place de composteurs en pied d'immeuble ou de lombricomposteurs individuels dans l'habitat collectif accompagnée de **formations à l'attention des habitants**.
- **Biodiversité** : traitement des talus pour permettre la reconquête de la biodiversité en interfaces des quartiers environnants. Prescriptions particulières imposées aux programmes immobiliers afin que les aménagements paysagers internes aux îlots constituent la continuité des espaces publics.
- Etude d'impact pour définir des **mesures de réduction et des mesures compensatoires spécifiques** (ex : nichoirs...).
- La dalle du parking mutualisé Sud propose des **espaces paysagers également dédiés à la biodiversité**.

Prix national arturbain.fr 2019 : "Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous"

Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et Ville de Châteaubriant, Ville de Châteaubriant - Place Ernest Bréant - 44110 Châteaubriant - Tél. : 02 40 81 02 32 - www.mairie-chateaubriant.fr - mairie@ville-chateaubriant.fr

Responsables : Alain HUNAULT, Maire

Présentateur : Alain HUNAULT, Maire

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Châteaubriant

Description de l'opération : Terre d'accueil et d'histoire, capitale du Pays de la Mée, Châteaubriant est située au carrefour de la Bretagne et des Pays de la Loire. Au cœur de l'Ouest, à proximité de grands pôles urbains que sont Nantes, Saint-Nazaire, Rennes et Angers, Châteaubriant bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Riche de près de 13 000 habitants, au centre d'un bassin de vie de 80 000 personnes, Châteaubriant est la ville-centre au sein d'une intercommunalité dynamique composée de 26 communes et de 44 000 habitants. Cité à taille humaine et reconnue pour sa qualité de vie, Châteaubriant remplit pleinement son rôle de centralité avec un pôle économique de première importance, un pôle de santé pour de nombreux habitants du territoire, un pôle éducatif avec 5 200 scolaires, et un pôle culturel et sportif.

Le plan national « Action Cœur de Ville » dévoilé par le Gouvernement en 2018 a retenu 222 villes de taille moyenne et à rayonnement régional, dont la Ville de Châteaubriant. Sa position de ville-centre a amené la Ville de Châteaubriant à présenter un dossier de candidature en appuyant son argumentaire sur son rôle de centralité, son pôle économique important comptant plus de 11 000 emplois, le rayonnement de son Pôle de santé, le 3ème Pôle Santé de Loire-Atlantique après Nantes et Saint-Nazaire, les nombreux services publics à destination de la population (Cinéma, Conservatoire, Médiathèque, Maison de la Justice et du Droit...) Cette éligibilité constitue une opportunité pour la Ville de Châteaubriant puisque ce Plan permet d'accompagner ses projets de redynamisation du centre-ville.

Equipe pluridisciplinaire : Préfecture de la Loire Atlantique, Région Pays de la Loire, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, Banque des Territoires, Département de la Loire Atlantique, l'ANAH, Action Logement, Habitat 44, l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire, Loire-Atlantique Développement, le Groupe La Poste, la CCI Nantes-Saint-Nazaire, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, la Chambre d'Agriculture.

Un pôle de centralité, Châteaubriant, (44)



- 1 - Voie verte intercommunale
- 2 - Station de vélos électriques
- 3 - Minibus électrique
- 4 - Tram-train Châteaubriant / Nantes
- 5 - Photo aérienne de Châteaubriant
- 6 - Parvis du Marché couvert
- 7 - Projet d'aménagement de la rue Aristide Briand
- 8 - Projet de réaménagement de la Chapelle de l'Hôpital en musée numérique
- 9 - Réaménagement des espaces publics et aménagements de pistes cyclables
- 10 - Bornes de recharge voitures électriques



Qualité architecturale

- La place des mobilités douces dans les espaces publics est privilégié à travers des continuités cyclables en cours d'aménagement (9)
- Un partenariat est en cours avec l'École de Design de Nantes pour la réalisation de l'harmonisation de la signalétique, du mobilier urbain et des enseignes commerciales
- Un travail en cours de mise en place de nouveaux parcours patrimoniaux, touristiques et du quotidien dans le cœur de ville dans le cadre du projet de la Ville d'être labellisée en 2021 "Ville d'Art et d'Histoire"

Qualité de la vie sociale

- Mise en circulation d'un Tram-train Châteaubriant-Nantes (4) avec 8 allers-retours quotidien et mise en service en 2021 de la ligne Rennes-Châteaubriant
- Mise en oeuvre d'un Plan Global de Déplacement destiné à organiser le territoire pour que chacun puisse s'y déplacer de manière sûre et durable
- Le pôle d'échange multimodal, point central d'une nouvelle desserte urbaine avec la mise en service de 2 minibus électrique accessible PMR (3), tous les quartiers de la ville ainsi que le secteur d'activités zone horizon et les principaux équipements tels que le pôle santé de Choisel (3ème pôle après Nantes et Saint-Nazaire) sont desservis. En outre, un dispositif de déplacement à la demande est opérationnel à l'échelle de l'intercommunalité et celle-ci est abonnée à la plateforme ouestgo. En complément, 5 stations de vélos électriques en location (2) sont réparties à la gare, au pôle scolaire, pôle de loisirs de Choisel, l'Hôpital et le centre ville, maillant ainsi toute la ville. Une offre de location longue durée a été déployée dans les 25 autres communes Châteaubriant-Derval.
- Mise en place d'une politique de gratuité des stationnements dans le centre ancien qui est en zone bleue.
- De plus, une maison des mobilités va voir le jour dans l'ancien bâtiment d'accueil de la SNCF. Elle permettra de délivrer des titres de transport grâce à une gestion intercommunale, de renseigner sur tous les services de mobilités et offrira un espace de co-working et salles de réunion.
- La Communauté de Communes et la ville ont été sélectionnées au mois de juin 2019 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Au cœur des territoires" afin de déployer un pôle de formation CNAM en lien avec les entreprises du territoire et pour la partie formation initiale grâce au numérique.
- Ouverture prochaine d'un musée numérique, Micro Folie (8) dans un tiers lieu dans le centre-ville. Sera proposé ainsi un accès pour tous grâce aux partenariats des 12 musées nationaux.

Respect de l'environnement

- Modes doux favorisés : voie verte (1) de 13,8 km accessible aux piétons, vélos, poussettes et rollers, 26,6 km de pistes cyclables, aménagement de deux axes (Nord-Sud et Est-Ouest) entre les quartiers périphériques et le centre-ville.
- Installation de 4 bornes de recharge électrique (10) afin de favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer à la réduction des rejets, notamment de CO² dans le cadre global d'une politique innovante reposant sur un réseau de chaleur urbain de 10 km complété en 2017 par la plus grande centrale solaire thermique de France.

Prix national arturbain.fr 2019 : «Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous»

Maîtrise d'ouvrage:	Mairie de Dammartin en Serve / Assistant à maîtrise d'ouvrage: CAUE 78 / IngénieurY
Responsables:	Jean-Claude Astier, Maire de Dammartin en Serve / Lydie Chamblas, Paysagiste-concepteur
Présentateur:	Lydie Chamblas, Paysagiste-concepteur
Organisme décisionnaire et propriétaire du site:	Mairie de Dammartin en Serve
Description de l'opération:	Réaménagement de la Place Libération et de ses abords. L'espace public étant le lieu où naît le lien social, il était nécessaire de transformer cette place parking (1) en un lieu convivial. La redynamisation du centre-bourg était sous-tendu par les objectifs suivants: Redonner une lisibilité aux équipements publics et aux commerces et permettre leur accès aux Personnes à Mobilité Réduite, Hiérarchiser les flux voitures et faire la part belle aux piétons et aux cycles tout en conservant une praticité du stationnement, Donner une image valorisante du village et affirmer son identité.
Equipe pluridisciplinaire:	Maîtrise d'oeuvre: MAP Métropole Architecture Paysage: Paysagiste concepteur, mandataire, CL Infra: BET VRD, cotraitant, Dominique Feuillas: Ecologue / Entreprise titulaire: WATELET TP / Espaces verts: PINSON PAYSAGE

Réaménagement de la Place Libération et de ses abords, Dammartin en Serve (78)



- 1/2- Vue depuis la rue Cohent AVANT / APRES
- 3/4- Le mail de Tilleuls AVANT / APRES
- 5- Vue de la place depuis la Mairie
- 6- Vue du square de l'école (jeux enfant, jeux de boule)
- 7- Plan du projet
- 8- Le Jardin des simples



Qualité architecturale

- Redonner une lisibilité aux équipements publics et aux commerces: Cette grande place unitaire permet de fédérer les bâtiments qui la bordent et lui redonner son statut de centre-ville (mairie, église, commerces) (5)
- Hiérarchiser les flux de voitures et faire la part belle aux piétons et cycles avec la traversée de la **rue François Cohent (route départementale D11): La place constitue un plateau minéral légèrement surélevé en pavé faisant office de ralentisseur.**
- Donner une image valorisante du village et affirmer son identité: Requalification du coeur de village en s'appuyant sur le «génie du lieu» et sur une certaine tradition: les allées de tilleuls et une strate arbustive basse composée de saules, évocateurs de l'eau et de la vallée de la Vaucouleurs (4)

Qualité de la vie sociale

- Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : un petit parvis en pente douce signifie le statut de la mairie et permet l'accès aux PMR, l'accès à l'église a également été aménagé
- Jeux pour enfants (marelle, jeu de dame ...)
- Usages multiples: Tantôt place, tantôt stationnement, tantôt place de marché (2 fois par semaine)
- Un projet partagé: Des réunions publiques ont été organisées pour prendre en compte les usages - Ateliers participatifs pour la plantation du jardin des simples (derrière l'église, avec des plantes aromatique) (8), plantation de la cabane en saule avec les habitants et l'école de la commune

Respect de l'environnement

- Conservation de tilleuls existants selon leur état (Etudes phytosanitaires réalisées) et plantation d'essences rustiques et sans entretien (saules et végétation hygrophile)
- Création de noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales
- Réemploi de matériaux: des pavés de réemploi, les pierres et bordures en gré réutilisées, ainsi que les pierres des jardins de dammartinois utilisées pour les murets du jardin des simples
- Plantation du jardin des simples avec des plantes aromatiques, jardin potager

Prix national arturbain.fr 2019 : " Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous "

Maîtrise d'ouvrage : LE GRAND PERIGUEUX (Communauté d'Agglomération) - 1 Boulevard Lakanal, B.P 70171, 24019 Périgueux Cedex – Tel. 05 53 35 86 76 – mail : j.bouillaguet@grandperigueux.fr

Responsables : Jacques Auzou, Président

Présentateurs : Joannés Bouillaguet, Directeur transports - Régie Péribus Grand Périgueux Communauté d'Agglomération – Bruno Remoué, Architecte-Urbaniste Maître d'Œuvre

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, en partenariat avec Conseil Départemental de la Dordogne, SNCF, Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat

Description de l'opération : Le Grand Périgueux est une communauté d'Agglomération de 105.000 habitants, principale zone urbaine du département, dont le cœur dense est développé dans la vallée de l'Isle. Périgueux, comme ville centre, est soumise à une forte pression de la circulation automobile. Le Grand Périgueux a fait le choix d'investissements majeurs en matière de déplacements multimodaux dont la Gare de Périgueux est au cœur du dispositif. Elle est cependant située dans un quartier vieillissant où les activités industrielles ont laissé place à des friches et les espaces publics demandent à être mis à jour. Le projet concerne plusieurs de ces éléments : le BHNS, dont il prend en charge la station la plus importante, la gare et sa future desserte TER locale cadencée, les échanges avec les autres modes de transport sous forme d'un véritable pôle d'échanges multimodal. L'opération comporte deux phases : une phase à l'Ouest du site où s'implante le BHNS (mise en service mai 2019) et le quartier d'affaires (35.000m2 de plancher à terme, travaux VRD finalisés en novembre 2019) ; une phase à l'Est comportant une nouvelle passerelle permettant les échanges entre les deux faces du PEM et l'accessibilité aux quais de la gare, la rénovation du parvis et la démolition d'anciens bâtiments ferroviaires qui laisseront place à de nouvelles fonctions urbaines. Les travaux de la phase 2 démarreront début 2020 pour une finalisation prévue début 2022.

Equipe pluridisciplinaire : **Maîtrise d'œuvre :** Bruno Remoué & Associats, Architectes et paysagistes, mandataire – Studio NEMO, Architectes et Paysagistes – Iris Conseil, BET VRD – Coredia, BET OA – Cabinet Piquet, OPC.
Entreprises de travaux : (Phase 1 – PEM) Eurovia-Siorat (Lot VRD-Mobilier), Bouygues E&S (Lot Eclairage Public), Jaroussie (Lot Plantations) ; (Phase 1 Quartier d'Affaires) Eurovia (Lot VRD-Mobilier), Spie (Lot Eclairage Public), Jaroussie (Lot Plantations)

Pôle d'échanges multimodal et Quartier d'Affaires de la Gare, Périgueux, 24



Qualité architecturale

- **Traitement homogène** de part et d'autre des voies ferrées (ville historique 9 et ville en renouvellement 8) sur la base de sols en dalles béton, plantations et mobilier urbain contemporain
- Nouvelle **passerelle métallique contemporaine** semi couverte avec ascenseurs d'accès aux extrémités et sur les deux quais intermédiaires (6)
- Mise en place d'un quartier d'Affaires (3) avec une **densité** construite autour d'un parc aux abords de la gare, des **recommandations architecturales et environnementales**, ainsi qu'un suivi des opérations

Qualité de la vie sociale

- Mise en place d'un véritable **Pôle d'Échanges Multimodal** (TER, BHNS, bus urbains de part et d'autre des voies ferrées et cars interurbains, Parking de la gare réaménagé, pistes cyclables, stationnement vélos sécurisé...)
- **Liaison entre quartiers Ouest et le quartier de la gare** avec la mise en place d'une nouvelle passerelle (1, 2, 6, 11)
- **Renaissance d'un quartier industriel** et longtemps isolé (3), grâce à la passerelle accessible PMR qui sert de passe quartier 24h/24 autant qu'elle permet l'accès aux quais de la gare des deux côtés du faisceau ferré (1, 2, 6, 7, 11)
- **Pacification de la circulation** sur la RD de sortie de ville (9). Mise en place d'un **contre sens circulation pour bus et vélos**
- Liaisons **vélos** continues et en site propre avec intégration de nombreux arceaux et d'un parc de stationnement sécurisé-
- Dégagement du **parvis historique de la Gare en espace piéton** le long du Bâtiment Voyageurs (vers la passerelle 10) mais aussi en perpendiculaire vers la ville (11)

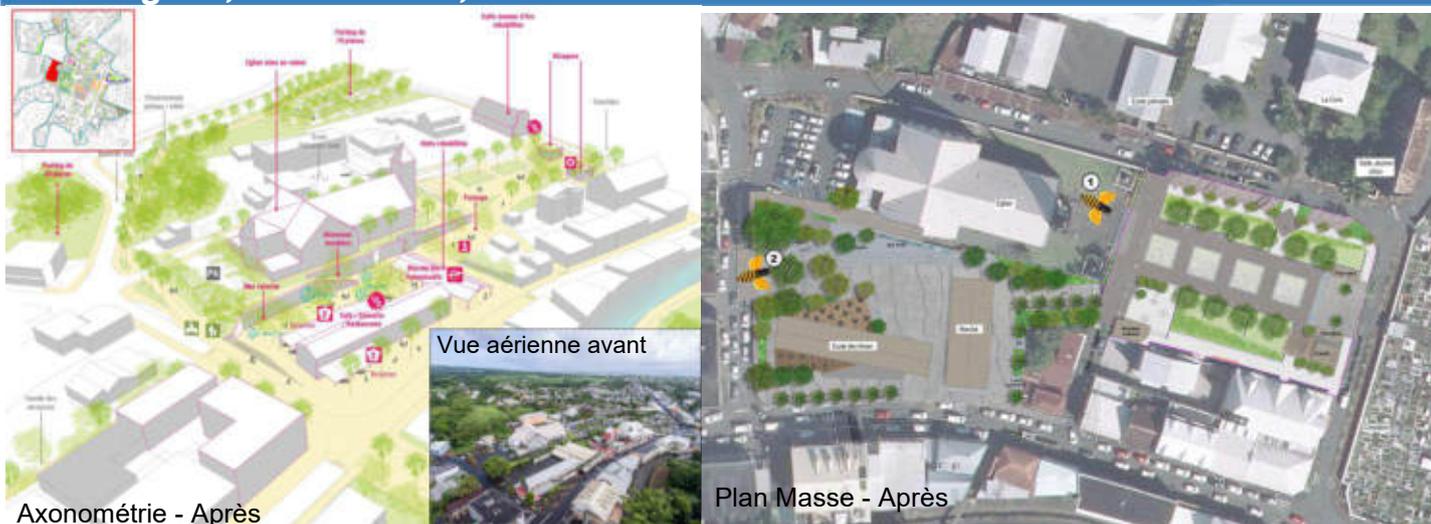
Respect de l'environnement

- Canalisation des **eaux pluviales** grâce à des noues dans le quartier d'affaires
- **Forte végétalisation** là où aucune plantation n'était en place et limitation de l'imperméabilisation (3, 4)
- Mise en place d'une **véritable intermodalité** et d'une desserte forte en **transports en commun** avec le BHNS
- Aménagements urbains qui incitent aux **changements de comportements** de déplacement avec une claire priorité aux (larges trottoirs plantés, pistes et bandes cyclables, stationnement vélo sécurisé... 9, 10)
- **Densification** aux abords de la gare (1200 emplois à terme avec l'arrivée du siège du Grand Périgueux, de Pôle Emploi et de plusieurs autres grandes installations tertiaires : 2, 3)
- Les **teintes** des revêtements et des mobiliers urbains sont toutes **claires** afin d'**éviter les effets d'îlot de chaleur urbain** (4, 5, 6, 9)

Prix national arturbain.fr 2019 : « Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous »

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Saint-André, Place du 2 décembre - BP 505 - 97440 SAINT-ANDRE, Téléphone : 02.62.58.88.88
Responsables :	Jean-Paul Virapoullé, Maire de Saint-André - Alain Sinaretty Ramaretty élu délégué aux Affaires générales, revitalisation du Centre-Ville – Mathieu Lam Yam, Directeur de Projet NPNRU - ACV Centre-Ville
Présentateur :	Alain Sinaretty Ramaretty élu délégué Affaires générales, revitalisation du Centre-Ville - Capucine Dijoux, Chargée de mission Renouvellement Urbain
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville de Saint-André
Description de l'opération :	<p>Le site Carré Eglise est l'un des projets phares du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU) du centre-ville financé par l'ANRU. Entouré de nombreux monuments historiques (classés, inscrit et remarquable), il constitue le cœur historique de la ville. Aujourd'hui, il est marqué par une omniprésence de la voiture ainsi qu'un patrimoine et des équipements vétustes.</p> <p>En redonnant la ville aux piétons, il s'agit de conférer à ce lieu de vie et de rencontre une valeur ajoutée, de lui donner un nouveau potentiel, tout en lui conservant son caractère patrimonial. Il consistera en l'aménagement de la Place Jeanne d'Arc (1) et la création d'un passage piétonnier. D'autre part, un marché bio verra le jour au sein du marché couvert (2). L'Ecole des Frères en elle-même devra être réhabilitée afin d'y implanter un restaurant et sa cour sera réaménagée afin d'y accueillir des spectacles (2). Enfin, de nouveaux aménagements borderont l'Eglise. La réalisation de ce projet aura lieu entre 2019 et 2021, pour un budget s'élevant à 4,5 millions d'euros.</p>
Equipe pluridisciplinaire :	Ophélie Etangsalé, responsable d'opération, SPL AVENIR REUNION - Yannick Tambrun, architecte, MI DE L'EPERON, ARCHITECTES DE L'EPERON - Philippe Cretin, BET Paysage, SODEXI - Rachid ADDA-BRAHIM, BET lumière, agence ON - Olivier LAFABRIE, BET VRD, ICR

Carré Eglise, Saint-André, 974



Qualité architecturale

- **Réhabilitations des éléments patrimoniaux en respectant l'histoire et tradition liées à l'emplacement.**
- **Création d'une signalétique patrimoniale** pour mettre en avant les édifices culturels par des artisans locaux.
- **Création d'un cheminement piéton** pour une meilleure accessibilité et une réaffirmation du socle « patrimoine ».
- Création d'une large esplanade et d'un jardin équipée de bancs et de mobilier où les habitants et les visiteurs pourront s'arrêter (1).
- **Intégration d'une scénographie lumineuse** afin de mettre en valeur les espaces urbains et les édifices patrimoniaux.
- **Restauration** des bâtiments appartenant à l'évêché (église, cure, logement des prêtres et curés, ...).

Qualité de la vie sociale

- Remaniement des espaces afin de redonner un nouveau potentiel au lieu, de devenir **un espaces de vie, de rencontre.**
- Développement d'un pôle d'animation, de restauration et de culture autour **des bâtiments historiques** (2).
- Mise en place **d'atelier de concertation** afin de répondre aux attentes des habitants.
- **Création et réhabilitation** d'espaces afin de maintenir l'activité des commerçants déjà présents sur site.
- La mise en place d'espace de restauration, d'un marché, d'un Guétali et d'un Kiosque Culturel qui gèrera et proposera **diverses animations** à destination de publics de tout âge (1 et 2).
- **Revitalisation** du site par le renouvellement urbain : développement économique et touristique.

Respect de l'environnement

- Création d'un espace arboré et agréable permettant de recréer **une ambiance végétale dans la ville** (1et 2).
- Réorganisation des places de stationnement en périphérie de l'opération afin de **favoriser les déplacements doux** (1et 2).
- Usages **d'essences végétales endémiques de La Réunion** en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin (1).
- Réflexion sur la mise en place de bornes de **tri sélectif.**

Prix national arturbain.fr 2019 : "Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Vélizy-Villacoublay

Responsables : Pascal THEVENOT, Maire de Vélizy-Villacoublay

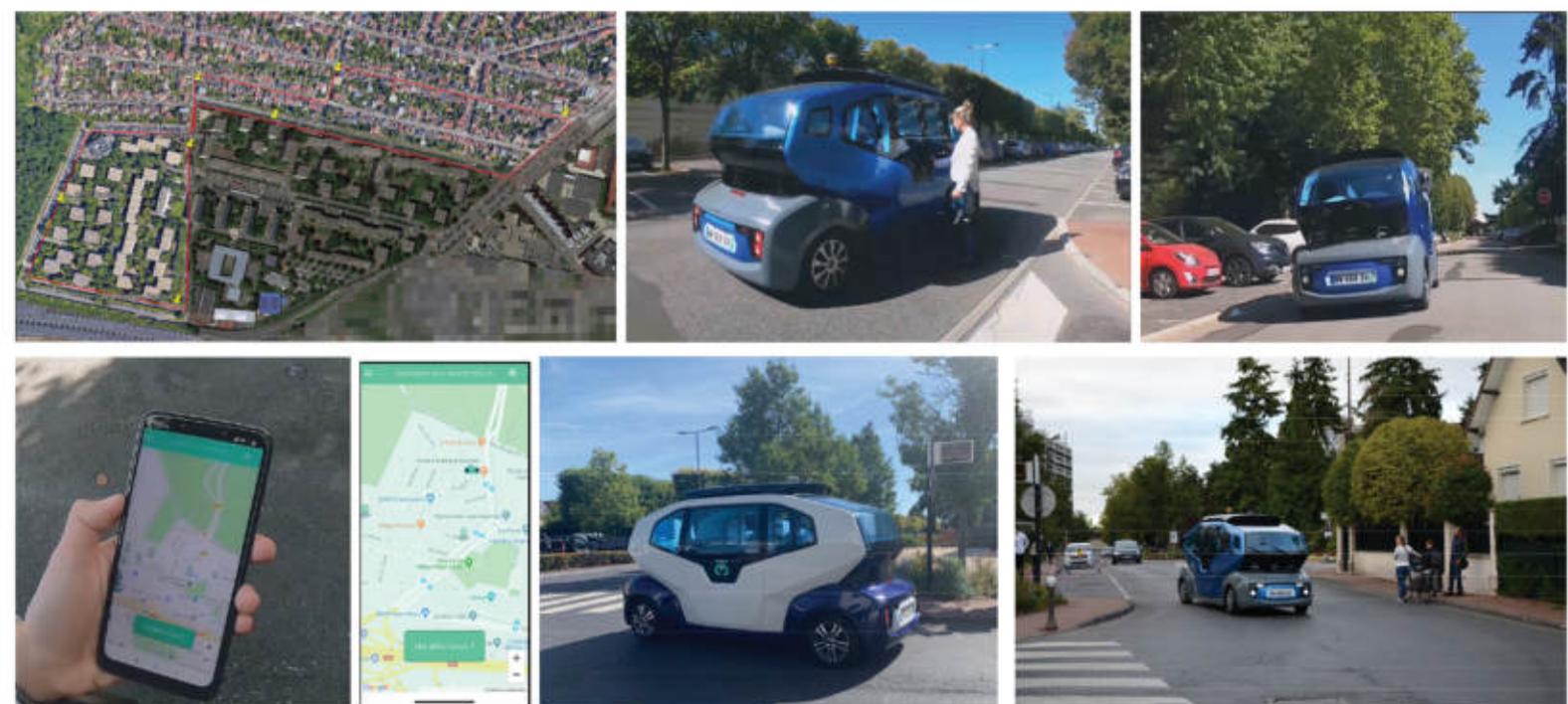
Présentateurs : Frédéric MATHIS, PDG de ISFM

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Vélizy-Villacoublay

Description de l'opération : Le tramway T6 traverse la Ville de Vélizy-Villacoublay d'un bout à l'autre et dessert 7 stations. Si la majorité des habitants est à moins de 5 minutes de l'une d'elles, deux quartiers résidentiels situés à l'Ouest en sont éloignés : Le Clos, zone pavillonnaire avec des rues étroites ne permettant pas la circulation de bus et le quartier Mozart, très étendu avec des zones éloignées des stations de transport en commun. Le quartier Mozart, comprend des immeubles d'habitation de faible hauteur dont tous les logements bénéficient de grands balcons. A noter aussi que toutes les résidences sont entourées de verdure. Le parcours a été défini en prenant en compte le sens des rues et faire en sorte que les riverains de ces deux quartiers sont attachés à leur cadre de vie, à l'architecture locale et à la préservation de leurs espaces paysagers. Ces navettes autonomes électriques Milla sont la solution idéale pour rejoindre les stations de tramway. Ce véhicule décarboné ne pollue pas et ne gêne pas la quiétude des riverains, puisque silencieux et de taille étroite. Autre atout de cette solution : aucun aménagement urbain n'a été nécessaire pour la mise en service du véhicule. Le parcours a été défini en prenant en compte le sens des rues et faire en sorte que les voyageurs soient amenés en seulement quelques minutes à l'arrêt du tramway le plus proche. Le fonctionnement est simple. Via une application, les riverains appellent la navette qui leur indique l'arrêt le plus proche et le temps d'attente. Cette nouvelle offre de mobilité est aussi rapide qu'un véhicule standard et respecte strictement les règles de sécurité routière (vitesse, priorité à droite, passage piéton...). Milla peut prendre jusqu'à 6 voyageurs en même temps. Sa petite dimension lui permet de se faufiler dans les rues les plus étroites en prenant en compte la problématique de stationnement alterné et les nombreuses priorités à droite.

Equipe pluridisciplinaire : Frédéric MATHIS, PDG de ISFM, fabricant de la navette autonome Milla. Ville de Vélizy-Villacoublay.

Navette autonome électrique Milla, Vélizy-Villacoublay, (78)



Qualité architecturale

- **Insertion discrète dans le paysage.** La navette autonome Milla s'insère parfaitement dans le tissu urbain dans lequel elle évolue. Sa forme étroite lui permet de passer dans toute les rues même les plus exigües.
- **Préservation de l'espace public.** Grâce à la technologie de la navette autonome Milla, aucun aménagement n'est nécessaire sur l'espace urbain ni le mobilier. Le véhicule avance grâce à ses capteurs.
- **Design innovant.** L'innovation est dans l'ADN de la ville. Le design de ce véhicule, passant dans des rues résidentielles, côtoyant des maisons parfois très anciennes, montre le dynamisme de la Ville. Une Ville qui sait allier modernité et patrimoine architectural.

Qualité de la vie sociale

- **Rapprocher tous les habitants des transports en commun/ Offre de service à la demande 24h/24h.** La navette est une nouvelle offre de service permettant aux Véliziens de quartiers isolés de rejoindre les transports en commun de masse (bus, tramway). Un service qui sera à terme disponible 7j/7j et 24h/24h.
- **Accessibilité et sécurité.** Simple d'utilisation, la navette permet à tous de se déplacer facilement vers les transports en commun de masse (bus et tramway). Véhicule innovant sans chauffeur, les règles de sécurité routière sont parfaitement respectées. La flotte est supervisée depuis un centre de contrôle déporté.
- **Convivialité.** L'arrivée de Milla dans les rues de ces deux quartiers a été très bien accueillie par les riverains, fiers d'être les premiers à utiliser ce type de véhicule, et par les curieux qui viennent observer cette mobilité du futur.
- **Innovation.** Beaucoup d'innovations ont vu le jour à Vélizy-Villacoublay, et notamment dans la zone industrielle. Faire circuler la navette autonome dans ces deux quartiers résidentiels est une manière de mettre de l'innovation dans des zones d'habitation.
- **Créateur de lien social.** Pouvant contenir jusqu'à 8 passagers, ce véhicule favorise les interactions.
- **Concertation avec les usagers.** Pendant toute l'expérimentation, en fonction des retours utilisateurs, les produits et services ont pu évoluer.

Respect de l'environnement

- **Préservation des espaces.** La mise en place de la navette n'a pas nécessité d'aménagement du mobilier urbain ni de la voirie, les véhicules autonomes partageant les rues avec les autres usagers.
- **Technologie bas carbone.** Véhicule 100% électrique, la navette ne pollue et est silencieuse. Lorsque la navette n'est pas sollicitée, elle ne circule pas. Son autonomie est donc prolongée. Elle utilise les bornes de recharges mises à disposition des riverains situées sur son parcours.
- **Réduire le nombre de véhicules.** En rapprochant les usagers des transports en commun, la navette offre une nouvelle alternative à la voiture et donc réduit le trafic dans les zones résidentielles.

L'ART URBAIN

dans les territoires

L'association « L'Art urbain dans les territoires », fondée le 1er octobre 1984 et reconnue d'utilité publique, a pour but de **promouvoir l'aménagement urbain durable des villes, bourgs et villages.**

L'Art urbain est défini comme étant « l'ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer la qualité du cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **vie sociale** et du **respect de l'environnement.** »

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, l'Art urbain dans les Territoires interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Entretiens avec les organisations professionnelles

permettent de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Ces entretiens sont filmés et diffusés sur www.arturbain.fr. Un forum permet de poser des questions aux professionnels et d'entretenir le débat.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. L'association sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Toutes les opérations primées depuis 1997 sont visibles sur www.arturbain.fr.

4/ Concours international et Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats. La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des Bourses de l'Art urbain à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Ces publications permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

L'activité de l'association présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MTES et MCT) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 30€ et celle des sociétés de 500€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

